



ministère  
Éducation  
nationale



LYCÉE DES MÉTIERS VICTOR BÉRARD  
35 quai Aimé Lamy - B.P. 70087 - 39403 MOREZ CEDEX  
☎ 03 84 34 17 00 fax 03 84 33 36 63

[www.lyceemorez.fr](http://www.lyceemorez.fr)



## LE BTS OPTICIEN LUNETIER A MOREZ



Le B.T.S. Opticien Lunetier est le diplôme professionnel exigé qui permet d'exercer la profession d'opticien.

La section "Opticien-Lunetier" a pour mission de former des techniciens supérieurs qualifiés dans le domaine de l'Optique Lunetterie. Le Lycée Polyvalent Victor Bérard est en mesure de présenter une formation originale en étroite collaboration avec les fabricants de lunettes de la région (**MOREZ**, berceau de la production industrielle lunetière française)

- Équipements récents et performants
  - Magasin d'application
  - Salles de contactologie
  - Salles d'examen de vue
  - Visites des entreprises lunetières
  - Conférences des professionnels de l'optique (lunetterie, optique ophtalmique)
- Enseignement efficace **en petits groupes de 7 à 8 élèves** dans certaines matières (examen de vue, contactologie, magasin)



INSCRIPTIONS

Par la voie du portail unique :  
[www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr)



## **ORIGINE DES ETUDIANTS**

Les candidats doivent être titulaires d'un des bacs suivants :

- série S (SVT, SI)
- série ES
- série STI 2D, STL
- Bac Pro Optique Lunetterie

Le recrutement se fait sur dossier au vu des notes et appréciations de Première et Terminale.



## **DUREE DE LA FORMATION :**

La durée de la formation est de 2 ans.

Un stage de 6 semaines minimum chez un opticien s'effectue en fin de 1ère année en formation initiale.

## **LES DÉBOUCHÉS :**

Après le BTS OL, plus de la moitié des lauréats opte pour une formation complémentaire les menant à Bac+3 ou Bac+5.

Ceux qui choisissent d'intégrer directement le monde du travail trouvent tous un emploi dans les 3 mois qui suivent l'obtention de leur diplôme (concrétisant souvent une promesse d'embauche faite avant l'examen).

Ils peuvent exercer comme :

- Opticien salarié ou à son compte
- Assistant pour un ophtalmologiste
- Dans l'industrie : Laboratoires en optique de contact, verriers, industrie lunetière....

## **POURSUITE D'ÉTUDES :**

Après le BTS OL, de multiples formations complémentaires permettent d'augmenter ses compétences en particulier dans le domaine des sciences de la vision (optométrie et contactologie) ou du commerce.

Sont proposés actuellement au **Greta du jura, sur le site de Morez** une *certification de qualification professionnelle* (CQP) en technique et commercial, et une licence professionnelle « *réfraction et prise en charge du déficit visuel* » (basse vision) en partenariat avec l'UFR Santé Franche Comté (CHU de Besançon).

Les étudiants peuvent aussi intégrer l'université au niveau L3 et préparer les diplômes universitaires (DU) permettant d'obtenir un Master en sciences de la vision ou préparer un diplôme européen.



## **LA VIE A MOREZ ET SA REGION**

- Région touristique et sportive du Parc Régional du Haut-Jura
- Station des 4 villages à 12 km (*Les Rousses, Bois d'Amont, Prémamanon, Lamoura*)
- Activités associatives et sportives (ski, montagne, randonnées, VTT)



Les élèves de B.T.S peuvent être internes-externés (*repas au lycée, logement en ville*), demi-pensionnaires ou externes.

Tarifs annuels : Interne-Externés :	1 428,00 €
Demi-pensionnaires :	621,00 €

La ville de Morez met à la disposition des étudiants une bourse aux logements.  
*Se renseigner au Point Information Jeunesse.*

Les étudiants peuvent bénéficier des bourses d'enseignement supérieur (*se renseigner au CROUS de votre région*).

Ils sont affiliés au régime de Sécurité Sociale Etudiante.

## **FORMATION PAR APPRENTISSAGE :**

- La formation se déroule sur 2 ans en alternance 15 jours en magasin et 15 jours au lycée, incluant 5 semaines de congés annuels.
- L'admission est conditionnée par un courrier d'engagement d'un maître de stage, la recherche de l'employeur étant à la charge du candidat.
- La rémunération progresse avec l'âge de l'apprenti, elle est déterminée en pourcentage du SMIC (entre 41 et 61%).

<http://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance/contrat-apprentissage>